



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE

### SEANCE DU 16 JUIN 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Colette SPICCIANI à Restigné, sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le 16 juin 2025 à 19 heures.

La convocation adressée le 10 juin 2025 précise l'ordre du jour suivant :

- 1) Commande publique – marchés publics (1.1) : aménagement place de la mairie - avenant
- 2) Finances publiques – emprunt (7.3) : contractualisation d'emprunt
- 3) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- 4) Point sur les regroupements intercommunaux
- 5) Questions diverses :

**Présents** : Mesdames Hascoët, Moutte, Brancher, Dubois, Demont  
Messieurs Bréant, Blanchemain, Rosalie, Goussot, Leriche, Henry

**Absents excusés** : Mme Pichet qui donne pouvoir à Mme Hascoët  
Mme Lugato ; Mrs Dubois, Billecard

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2025 est approuvé

Le quorum étant atteint Mr Rosalie est élu secrétaire de séance.

Le Maire certifie avoir affiché la liste des délibérations examinées en séance à la porte de la Mairie le 23/6/2025.

#### **1) Commande publique – marchés publics (1.1) : aménagement de la place de la Mairie et de ses abords - avenant**

Considérant la délibération en date du 5 février 2025 retenant l'entreprise TPPL 17 rue des Fonchers 37190 DRUYE pour l'aménagement de la Place de la Mairie et de ses abords ;  
Considérant qu'il est proposé d'intégrer dans ces travaux la réfection du parking de la Salle des Fêtes ce qui assurerait une cohérence dans le réaménagement des espaces ;  
Il est proposé au conseil municipal la passation d'un avenant en plus-value au marché TPPL d'un montant de 11.019,38 € HT soit 13.223,25 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé et après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 en plus-value d'un montant de 11.019,38 € HT soit 13.223,25 € TTC faisant passer le montant du marché TPPL à 580.433,58 € HT soit 696.520,29 € TTC.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise TPPL 17 rue des Fonchers 37190 DRUYE, titulaire du marché.

## **2) Finances publiques – emprunt (7.3) : contractualisation d'emprunt**

Mme Le Maire, rappelle que pour le besoin de financement de l'opération d'aménagement de la Place de la Mairie et de ses abords, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200.000 €.

Après avoir pris connaissance des offres de financement reçues des différents organismes bancaires consultés, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de financement et les conditions générales proposées par le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

→ caractéristiques du contrat de prêt :

- Montant du contrat de prêt : 200.000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Échéances : constantes
- Taux d'intérêt : 3,17 %
- Objet du contrat de prêt : Financement des investissements
- Frais de dossier : 0,15 % du montant du prêt

→ le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

**3) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal : NÉANT**

**4) Point sur les regroupements intercommunaux : NÉANT**

**5) Questions diverses : NÉANT**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.